

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 MARS 2018**

Le Conseil Municipal de la commune de Bagnols s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUMAS, Maire, légalement convoqué le 26 FEVRIER 2018

ETAIENT PRESENTS

MM. DUMAS GUTTY FADY TRONCY

Mme GAY

Mmes BARBOT LEROUX PERRELLE COTTINET

M GAY

1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2017 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT REALISE 2017	142 630.47	105 825.19
FONCTIONNEMENT REALISE 2017	463 524.98	528 167.39
REPORT 2016 FONCTIONNEMENT		118 060.07
REPORT 2016 INVESTISSEMENT		156 420.32
RESTE A REALISE - INVESTISSEMENT 2017 REPORTER EN 2017	214 856.32	9 000.00
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	463 524.98	646 227.46
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	357 486.69	271 245.51
TOTAL CUMULE	821 011.67	917 472.97

Monsieur Jean-Luc DUMAS se retire, afin que puisse s'effectuer le vote du Compte Administratif 2017

GUTTY Gérard est élu président pour le vote du Compte Administratif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'UNANIMITE le Compte Administratif 2017

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

M.le Maire présente le Compte de Gestion 2017 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT REALISE 2017	142 630.47	105 825.19
FONCTIONNEMENT REALISE 2017	463 524.98	528 167.39
REPORT 2016 FONCTIONNEMENT		118 060.07
REPORT 2016 INVESTISSEMENT		156 420.32
RESTE A REALISE - INVESTISSEMENT 2017 REPORTER EN 2017	214 856.32	9 000.00
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	463 524.98	646 227.46
RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT	357 486.69	271 245.51
TOTAL CUMULE	821 011.67	917 472.97

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE le Compte de Gestion 2017

3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal Décide, A L'UNANIMITE, d'un virement de 50 000€ à la section d'investissement, et d'un virement de 36 8015.18/ € au compte 1068 .

4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente en collaboration avec Mme BARBOT le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	445.787.40	445 787.40
FONCTIONNEMENT	492 929.48	492 929 .48
TOTAL (réalisations + reports)	938 716.88	938 716.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le Budget Primitif 2018 A L'UNANIMITE

5- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de maintenir les taux 2018 à :

Taxe d'habitation : 14.94 %

Taxe foncière (bâti) : 17.05 %

Taxe foncière (non bâti) 25.89 %

Ces taux sont identiques à ceux votés en 2017

6 SYDER le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de fiscaliser les dépenses du SYDER

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30